

du 06/04/2010

**Nombre**

de conseillers en exercice	9
de présents	9
de votants	9

L'an deux mille dix et le 6 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

**Objet**

Achat logiciel de la paye

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire, Eric MALHERBE, expose la nécessité d'acheter le logiciel de gestion de la paye pour une somme de 635.00 € H.T. soit 759.46 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'achat de ce logiciel de paye pour un montant de 759.46 € T.T.C.
- Mandate Monsieur le Maire pour obtenir les subventions maximales pour ce projet
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces ou documents se rapportant à cette affaire.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 30 mars 2010

Pour extrait conforme au registre  
Fait à MARCHASTEL le  
06/04/2010  
Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture le 06/04/2010  
et publication ou  
notification  
le 06/04/2010